point dans les vues du Dr. Lachapelle, et il ajoute "Que l'observance d'une morale sévère est un des plus puissants moyens de conserver la santé, puisqu'elle donne au ieune homme toute la force nécessaire pour conserver l'empire sur ses mauvaises passions.

Le Dr. McMahon secondé par M. A. D. Lacroix, propose et il est résolu: Que des remerciements soient votés au conférencier. Et la séance est ajournée au lendemain.

## SÉANCE DU MATIN

M. le président ouvre la séance à 10 h., et prie les membres de payer leur contribution, afin d'avoir droit de voter à l'élection.

M. Demers propose, secondé par M. Primeau, et il est résolu: Que vu l'absence du trésorier, M. J. O. Cassegrain agisse comme trésorier pro tem.

On précède par scrutin à l'élection des officiers.

M. J. O. Cassegrain est élu président; M. W. Fahey, vice-président; M. F. X. P. Demers, secrétaire ; M. J. Baril, trésorier ; M. W. H. Tétrault, bibliothécaire.

Proposé par M. Primeau secondé par M. W. H. Tétrault et résolu : Que MM. A. Alain, T. Whitty, L. Charbonneau, T. M. Reynolds, A. P. Gélinas, D. Boudrias, P. E. Poupart, M. P. Riendou, et le moteur, T. A. Primeau, composent le comité de direction.

M, Charbonneau secondé par M. W. H. Tétrault propose et il est résolu :

Que des remerciments soient votés aux officiers sortant de charge.

M. A. D. Lacroix demande que l'article 14e de la constitution soit amendé de manière à ce que tous les membres puissent être élus ou voter aux élections, et motive sa proposition par un grand nombre de raisons aussi judicicieuses que solides.

M. Boudrias donne les motifs qui on engagé le comité de l'association à faire ce règlement, et sans s'opposer à la proposition de M. Lacroix, il pense qu'il serait plus avan-

tageux pour l'association de maintenir l' ticle 14ème.

M. Demers parle en faveur du mainties du dit article.

M. U. E. Archambault est d'avis qu'il M supprimer cet article: M

10 Parce que les dépenses de l'associate La sont bien diminuées, attendu que le Journe de l'Instruction publique publiera gratui liv. tement à l'avenir toutes les délibérations assemblées d'instituteurs.

20 Parce que la privation du droit d' gibilité et de celui de voter aux électent éloigne un grand nombre de membres assemblées. nné

itats En conséquence, M. A. D. Lacroix condé par M. U. E. Archambault proy ocha et il est résolu : enté

Que le conseil d'administration soit de reviser l'article 14ème, et voir s'il ne se pas à propos de modifier ou supprime contribution.

M. D. Boudrias présente, pour être sig par les membres, une requête à la législa comportant une approbation de la loi fonds de pension, et demandant de n'y f aucun changement pendant la présente sion.

M. le principal dit que c'est lui-même a rédigé la requête et qu'il a prié M. Pinie drias de la faire signer.par les instituteur sa ci cela pour leur propre intérêt. de du:

M. T. Whitty fait ensuite une causerie l'homme physique et l'homme intelled accompagnée d'observations géographiq géologiques etc., etc., qui ont vivementi ressé l'assemblée.

Le sujet suivant fut ensuite discuté:

" Dans les écoles primaires, excepté faucour l'enseignèment de lu lecture, doit-on livrence mettre à l'élève d'avoir un livre de diter: entre les mains."

M. D. Boudrias ouvre la discussion, prononce fortement pour l'enseignement la div

uerai

lchem

bisseni

heure

lient,

plus (

n mes

Lect

ŀМ.

Et le

tule et 1 police nnée